

Séance du 23.06.2022

Ecole Ayent-Arbaz : convention intercommunale

Le CC valide la nouvelle convention intercommunale pour l'école Ayent-Arbaz. Elle entrera en vigueur au 1^{er} août 2022.

Site internet des écoles

Le site internet des écoles a fait son temps.

Le CC attribue le mandat de réalisation du nouveau site internet des écoles à la société Alpssoft SA pour le montant de Fr. 6'214.30. Cette offre est la plus avantageuse.

Ce nouveau site inclura toutes les informations relatives à la Structure d'accueil Naftaline.

Séance du 07.07.2022

Projet AGGLO : réaménagement de la traversée de Botyre et St-Romain

La route cantonale RC58, route principale de montagne, est l'axe principal desservant la station d'Anzère. Elle traverse les deux villages de Botyre et St-Romain pour lesquels le même constat est fait : la qualité urbaine des villages est dégradée par l'importance spatiale prise par la route cantonale, son aménagement n'est pas satisfaisant du point de vue de la sécurité et du confort des usagers. L'ATE, mandaté par la commune, a réalisé un plan de mobilité de scolaire en 2021. Ce dernier a fait notamment ressortir plusieurs déficits de sécurité, le besoin de modérer la vitesse aux centres des villages et le manque de continuité dans les aménagements de mobilité douce, particulièrement les trottoirs.

La réalisation de cette étude de projet fait partie d'une réflexion plus large initiée par l'Agglo Valais central qui souhaite assurer une qualité de vie à sa population et renforcer l'attractivité de son territoire.

La Commune d'Ayent et le Canton du Valais souhaitent repenser la mobilité et les espaces publics au centre des villages de Botyre et St-Romain et ainsi pacifier les lieux pour les riverains et les différents utilisateurs des infrastructures mises à disposition. Le projet devra permettre de revaloriser l'espace public en assurant une bonne cohabitation entre les automobilistes, les utilisateurs des modes doux (piétons et cyclistes), les transports publics, les riverains, les commerces, les visiteurs et ainsi requalifier la traversée de ces villages en conservant et, où cela se prête, en aménageant de nouveaux espaces de rencontre favorisant l'esprit villageois.

Le centre des villages sera réaménagé en vue de renforcer le caractère urbain des sites et de réduire, où cela est possible, les surfaces consacrées au trafic. Une diminution de la vitesse actuellement en vigueur ainsi que l'atténuation de la coupure spatiale créée par la route cantonale sont également prévues. Il s'agira, en parallèle, de maintenir la fonctionnalité actuelle de l'axe routier cantonal. L'espace public est réaffecté pour les différents usagers et la perméabilité de l'axe cantonal sera ainsi améliorée. Les véhicules traversant les villages rouleront à vitesse modérée et la linéarité de la route est possiblement remaniée.

Le CC prend connaissance du cahier des charges (avant-projet et projet jusqu'à la mise à l'enquête publique) de la "RC58 – Réaménagement et modération de la traversée des villages de Botyre et de St-romain".

La réalisation de cet avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête est estimée à Fr. 300'000.00. La part de la commune d'Ayent est de 20 %, soit Fr. 60'000.00. Ce montant sera mis au budget 2023.

Les travaux doivent débuter avant la fin de l'année 2025 afin de recevoir les subventions de la Confédération.

Avant-projet de révision globale plan d'aménagement des zones (PAZ)

Une trentaine d'observations ont été déposées sur l'avant-projet de révision globale du PAZ. Elles seront analysées par le bureau Azur, puis transmises au CC pour prise de position.

Séance du 01.08.2022

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre 2 autorisations d'exploiter à

- Mme Micheline Moos pour le Bar le Caveau (Anzère),
- Mme Hortense Savioz pour La Riante (St-Romain).

Personnel communal

Mme Emmanuelle Roh, domiciliée à Chamoson, a été engagée comme collaboratrice au service des finances pour un taux d'activité de 100 % dès le 1^{er} novembre prochain.